

## **Article I : Organisation**

La société 3Mega au capital de 3 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 452 652 506 ayant son siège social au 152 Bd du Montparnasse 75014 Paris organise un grand jeu intitulé "Grand Jeu Concours - NDFR fête ses 6 Ans !" sur le site Internet accessible à l'URL <http://www.ndfr.net>, du 22/09/07 au 27/09/07 minuit.

## **Article II : Participation**

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille). Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La participation est limitée à une seule personne par foyer (même nom, même adresse postale et même email). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

## **Article III : Modalités**

Pour participer, il suffit de s'inscrire et de répondre aux questions posées sur la page Jeu Concours du site Internet <http://www.ndfr.net>, de compléter de vos noms et vos coordonnées, et de valider votre bulletin d'inscription sur la page Jeu Concours du site Internet <http://www.ndfr.net> avant le 27/09/07 minuit.

## **Article IV : Dotation**

Tirage au sort :

- \* 1er Prix : 1 platine multimédia Netgear EVA8000 (valeur : 349,90€)
- \* 2ème Prix : 1 routeur Netgear WNR854T (valeur : 159,90€) et 1 adaptateur USB Netgear WN121T (valeur : 69,90€)
- \* Du 3ème au 8ème Prix : 1 routeur Netgear KWGR614 (valeur : 69,90€)
- \* Du 9ème au 10ème Prix : 1 oreillette Plantronics Discovery 650 (valeur : 59,90€)
- \* Du 11ème au 15ème Prix : 1 webcam Microsoft LifeCam VX-3000 (valeur : 49,90€)

## **Article V : Désignation des gagnants**

Le tirage au sort parmi les inscriptions validées (article II et III) et les bonnes réponses aux questions liées au jeu sera effectué par le site <http://www.ndfr.net> dans le mois suivant la clôture du jeu et désignera les gagnants. Un seul lot par gagnant (même nom, même adresse postale et même email). Les gagnants seront informés par le site <http://www.ndfr.net> du résultat sur le site et par e-mail. Sans réponse de sa part dans un délai de 15 jours à partir de la confirmation de son gain, le gagnant sera disqualifié et son prix sera perdu tel que défini à l'article X. Un autre tirage au sort sera alors effectué. Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible. Toutefois, en cas de force majeure, la société 3Mega se réserve le droit de remplacer le prix annoncé par un prix de valeur équivalente. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresse fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

## **Article VI : Dépôt légal**

Le règlement est déposé à la SCP ERIC ALBOU & CAROLLE YANA, 160 rue du Temple 75003 PARIS. Le règlement complet peut être consulté en ligne sur le site <http://www.ndfr.net> pendant toute la durée du jeu.

## **Article VII : Remboursement des frais de jeu**

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-36 du Code de la consommation, l'accès au site et la participation aux jeux qui y sont proposés sont entièrement libres et gratuits, en sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités ci-dessous.

Un seul remboursement par mois et par foyer (même nom, même adresse postale) est admis, à la condition que le participant soit résidant en France et dans les conditions d'utilisation normales du site.

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion sur le site pour la participation aux jeux seront remboursés sur la base d'une connexion de 3 mn au tarif réduit soit 0,15 €, par chèque, sur demande du participant adressée dans les 30 jours du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, dans les 60 jours de la réception de la demande du participant.

Dans l'hypothèse d'une connexion faisant l'objet d'un paiement forfaitaire pour une durée déterminée et, au-delà de cette durée, facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion au site seront remboursés au participant dès lors qu'il est établi que le participant a excédé le forfait dont il disposait et que ce forfait a été dépassé du fait de la connexion au site.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que les frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le participant doit adresser à 3Mega une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses : nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site ;
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site.

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent "lettre" en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse postal). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

### **Article VIII : Connexion et utilisation**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. 3Mega décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

### **Article IX : Litiges et responsabilités**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. 3Mega tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. La société 3Mega se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **Article X : Remises de lots**

Du fait de l'acceptation de leur(s) prix, les gagnants autorisent 3Mega à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale et/ou internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné. De même, elle ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison. Les lots non réclamés ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant le tirage seront perdus pour le participant et demeureront acquis à 3Mega. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

### **Article XI : Convention de Preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de 3Mega ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

#### **Article XII : Attribution de compétence**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

#### **Article XIII : Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de 3Mega et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à [3mega@ndfr.net](mailto:3mega@ndfr.net).

#### **Article XIV : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.